



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2015, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02037551

HAL Id: hceres-02037551

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037551>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

- Université Toulouse 1 Capitole - UT1 (déposant)
- Institut d'études politiques de Toulouse

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Établissement(s) cohabilités : /

La licence d'*Administration publique* (LAP) est un des principaux cursus proposé par l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Toulouse (Sciences Po Toulouse).

La LAP, formation professionnelle organisée seulement en troisième année est pilotée par le Centre de Préparation à l'Administration Générale (CPAG) de l'IEP de Toulouse au sein duquel les enseignements sont dispensés ; mais le diplôme est délivré par l'Université de Toulouse 1. Elle est orientée d'une part vers l'obtention d'un diplôme de licence, et d'autre part vers la préparation aux concours administratifs de catégorie A et B.

Ouverte aux étudiants issus des deux premières années de licence en droit, elle accueille également des étudiants ayant validé deux années en administration économique et sociale (AES), en histoire, en sociologie, et même en DUT ou en BTS. Elle s'insère par ailleurs dans le dispositif de formation continue en accueillant des fonctionnaires désireux de se former.

Avis du comité d'experts

La licence d'*Administration publique* assure, en un an, à un public assez hétérogène l'accès à une formation pluridisciplinaire et intensive afin d'obtenir le niveau licence et de le préparer aux concours administratifs de catégorie A et B. Elle associe des enseignements théoriques (histoire, économie, droit public) et pratiques (notes de synthèse, entraînement aux oraux). Par ailleurs, elle permet l'acquisition de connaissances générales en matière d'administration publique, de réglementation juridique, de gestion des ressources humaines, d'organisation budgétaire ainsi que l'acquisition de compétences en techniques de ménagement et modes d'encadrement.

En raison de son appartenance à la discipline science politique et de sa finalité (préparation aux concours administratifs), la licence d'*Administration publique* n'a pas d'équivalent dans la région. En effet, les formations environnantes sont essentiellement des licences disciplinaires (droit, économie, histoire, sociologie, etc.) ou bi-disciplinaires.

Au sein de l'établissement, la LAP s'insère dans le dispositif de préparation aux concours administratifs de l'IEP de Toulouse aux côtés de formations spécifiques du CPAG, de la Prép'ÉNA et de la filière « carrières administratives » du diplôme d'établissement de l'IEP en permettant d'obtenir un diplôme de licence.

En outre, la LAP, à l'instar de l'IEP dans son ensemble, bénéficie d'une large gamme de partenariats institutionnels avec les collectivités territoriales (Conseil régional, Communauté urbaine), les services déconcentrés de l'État et les entreprises) dont les agents participent activement à la formation, de sorte qu'elle bénéficie d'une bonne insertion dans l'environnement socio-économique local et national.

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire (juristes, économistes, politistes, historiens, linguistes) et très diversifiée puisqu'elle implique à la fois des enseignants (professeurs des universités, maîtres de conférences, professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, attachés temporaires d'enseignement et de recherche) et des professionnels (avocats, fonctionnaires de catégorie A issus des trois fonctions publiques). Elle est dirigée par le directeur des études du CPAG qui réunit l'équipe trois fois par an pour faire un bilan et réfléchir aux pistes d'amélioration possibles. Par ailleurs, un conseil pédagogique et scientifique propre à l'IEP se réunit.

La *LAP* représente un effectif de 30 à 40 étudiants par promotion, dont il n'est pas précisé s'il donne lieu à un dédoublement pour l'organisation des travaux dirigés. Le nombre de candidatures (en moyenne 60 par an) apparaît trop faible pour mettre en œuvre des critères de sélection exigeants. Le taux de réussite au diplôme est élevé (souvent supérieurs à 80 %) et plus de la moitié des étudiants poursuivent en master. L'insertion dans la vie professionnelle 9 mois après la fin de la formation ne concerne que 20 à 30 % des diplômés, ce qui pourrait laisser entendre que le taux de réussite aux concours à l'issue de la formation est assez médiocre ; ce constat peut poser question pour une licence qui se dit professionnalisante. La formation sert clairement de pont entre des formations variées et un master ; elle est du reste présentée clairement comme un diplôme permettant de faire le lien entre des formations courtes (BTS, DUT) et longues (master) et une « planche de salut de réorientation ou après une scolarité difficile ». Toutefois, aucune donnée chiffrée ne permet d'apprécier la réussite de ces étudiants en second cycle, de sorte qu'il est difficile de savoir si la *LAP* permet bien à des étudiants d'origines diverses de réussir en master. Il convient par ailleurs de souligner l'orientation de certains étudiants vers la Classe Préparatoire Intégrée (CPI) de l'Institut Régional d'Administration (IRA) de Bastia, dont l'IEP de Toulouse est partenaire.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	La place de la recherche dans la formation apparaît être pour ses porteurs sans objet pour une licence à visée professionnelle. Une telle assertion peut néanmoins étonner alors que la moitié des étudiants poursuivent en master et que, dans cette perspective, l'année de licence 3, année de spécialisation, intègre une composante d'initiation à la recherche.
Place de la professionnalisation	Il convient de souligner la "Journée de présentation des métiers de la fonction publique" au cours de laquelle des fonctionnaires des fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière viennent présenter leur fonction.
Place des projets et stages	Le stage, quoique non obligatoire (mais ayant vocation à le devenir dès 2015), constitue une pratique répandue parmi les étudiants inscrits en <i>LAP</i> . Toutefois, aucune information chiffrée n'est donnée.
Place de l'international	Sans objet.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La présence d'un large éventail de possibilités d'intégrer la <i>LAP</i> (bac+2 ou VAE) couplée au faible nombre de candidatures pose la question de l'attractivité du diplôme. Il importe de souligner l'inscription de fonctionnaires souhaitant tenter des concours internes de catégorie A dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Enfin, des dispositifs d'aide à la réussite en amont et en aval de la formation ont été mis en place : partenariat avec l'Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle (AFIJ) pour orienter les jeunes diplômés en recherche d'emplois vers la <i>LAP</i> (remplacé depuis 2014 par un dispositif propre à l'IEP) et orientation de certains étudiants ayant obtenu la <i>LAP</i> vers la Classe préparatoire Intégrée (CPI) de l'IRA de Bastia.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements s'effectuent de manière classique en présentiel sous forme de cours magistraux et de TD. La formation utilise les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en mettant en ligne certains cours et éléments d'actualisation sur l'espace de travail moodle. Par ailleurs, les étudiants ont accès au Centre de Ressources en Langues, espace multimédia consacré à l'apprentissage des langues. Enfin, il convient de souligner que la <i>LAP</i> de Toulouse est centre de regroupement pour la <i>LAP</i> à distance qui associe des enseignements à distance et en présentiel.

Evaluation des étudiants	Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques et allient contrôle continu et examen terminal pour chaque semestre avec double session.
Suivi de l'acquisition des compétences	Une annexe descriptive au diplôme (ADD) est fournie aux étudiants. Par ailleurs, un livret de l'étudiant est disponible sur le site internet sans qu'aucune autre précision ne soit apportée dans le dossier.
Suivi des diplômés	La question du suivi des diplômés est peu développée dans le dossier qui se contente de rappeler que ce suivi repose sur la collaboration entre le CPAG et l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle de l'établissement (OIP - IEP Toulouse) qui effectue des enquêtes.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil pédagogique et scientifique se réunit en formation restreinte avec les enseignants titulaires à l'IEP, ainsi qu'en formation élargie à l'ensemble des intervenants et des administratifs impliqués dans le fonctionnement de la LAP deux fois par an. Il fait le bilan de la formation afin de l'adapter aux exigences des concours et aux attentes en matière de pratiques pédagogiques et d'insertion professionnelle. Par ailleurs, une évaluation des enseignements par les étudiants est mise en place sans toutefois que le dossier ne précise la portée qui lui est donnée.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Clarté des objectifs de la formation.
- Ouverture de la formation à des personnes d'horizons très diversifiés.
- Fort taux de réussite au diplôme.
- Composition équilibrée de l'équipe pédagogique.

Points faibles :

- Faible attractivité du diplôme.
- Faible taux d'insertion professionnelle des diplômés.
- Nombre excessif de poursuite d'études en master témoignant d'un manque de cohérence avec la volonté de professionnalisation de la LAP tournée vers la préparation des étudiants aux concours administratifs.
- Dossier lacunaire sur certains points.

Conclusions :

La LAP de l'IEP de Toulouse, par delà son incontestable utilité de principe (préparation aux concours administratifs), pose néanmoins question au regard de la faible attractivité du diplôme, de la faible sélectivité du recrutement qui en résulte, ainsi que de l'assez faible taux de réussite immédiate des diplômés aux concours administratifs dont la préparation constitue paradoxalement la principale raison d'être de cette formation.

Observations de l'établissement

Toulouse, le 16 mars 2015

M. le directeur des formations
et diplômes du HCERES

Affaire suivie par : Frédérique Drode

Courriel : frederique.drode@sciencespo-toulouse.fr

Objet : Réponse au rapport sur la Licence d'Administration Publique (LAP)

Monsieur,

L'Institut d'Études Politiques de Toulouse souhaite tout d'abord saluer la qualité de l'évaluation du Diplôme de LAP proposée, plusieurs constats critiques rejoignant ceux préalablement opérés par l'établissement (nombre de candidatures encore trop faible malgré une réelle progression, suivi des diplômés de la LAP insuffisant, avec notamment un manque de statistiques concernant la réussite en master). Ces éléments seront donc pris en considération pour améliorer le Diplôme, comme l'atteste l'actuel développement de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle en vue d'y intégrer plus largement les diplômés de la LAP.

Quelques précisions factuelles méritent par ailleurs d'être apportées en vue d'une meilleure compréhension du Diplôme :

- p. 4 : « *La LAP représente un effectif de 30 à 40 étudiants par promotion, dont il n'est pas précisé s'il donne lieu à un dédoublement pour l'organisation des travaux dirigés* ». L'IEP tient à indiquer qu'au-delà de 32 étudiants, l'organisation des travaux dirigés est dédoublée.

- p. 4 : « *L'insertion dans la vie professionnelle 9 mois après la fin de la formation ne concerne que 20 à 30 % des diplômés, ce qui pourrait laisser entendre que le taux de réussite aux concours à l'issue de la formation est assez médiocre ; ce constat peut poser question pour une licence qui se dit professionnalisante* ». Très peu d'étudiants réussissent des concours de catégorie A au cours de leur année de LAP car la plupart d'entre eux ne peuvent passer ces concours, n'étant pas encore titulaires d'un bac + 3. C'est pourquoi la LAP est de plus en plus conçue comme un « sas » de remise à niveau avant de rejoindre le CPAG. La préparation des concours se fait donc en deux ans, sur le modèle des LAP et Master d'Administration Publique (MAP) qu'offrent certains IPAG ou CPAG. Ces deux - ou trois (certains effectuant deux années au sein du CPAG) - années de préparation sont souvent nécessaires pour le public de la LAP, dont le niveau de départ est souvent plus faible que celui d'un étudiant ayant validé un L2 de droit.

- p. 4 : la question de l'attractivité du diplôme est une de nos préoccupations majeures. La communication effectuée auprès, notamment, des IUT Carrières

juridiques a permis de doubler les effectifs de la LAP, qui n'accueillait en 2012-2013 que 17 étudiants. Ces efforts seront poursuivis dans les prochaines années pour faire connaître une licence encore trop peu identifiée par les étudiants éloignés des formations de préparation aux concours administratifs.

- p. 5 : « *Nombre excessif de poursuite d'études en master témoignant d'un manque de cohérence avec la volonté de professionnalisation de la LAP tournée vers la préparation des étudiants aux concours administratifs* ». Il convient à notre sens de ne pas forcément opposer poursuite d'étude vers un master et projet professionnel orienté vers l'entrée dans la fonction publique. Nombre d'étudiants issus de la LAP, et s'étant ensuite dirigés vers un master 1, s'inscrivent, une fois celui-ci obtenu, au CPAG pour bénéficier d'une année plus orientée vers la préparation aux concours. Le caractère non-diplômant du CPAG (contrairement à une MAP par exemple), incite incontestablement certains étudiants à préférer poursuivre vers un Master 1 plutôt que d'intégrer immédiatement le CPAG après la LAP.

Vous remerciant du caractère constructif de l'évaluation proposée, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



Philippe RAIMBAULT

Directeur de Sciences Po Toulouse